

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS****ARRONDISSEMENT
ARRAS****COMMUNE
DAINVILLE****SEANCE ORDINAIRE**

Réf. : AW/PV

25D070**OBJET :****AP/CP RENOVATION
VESTIAIRES FOOT-
REVISION N°9**Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 9 décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CHALON Patrick, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, VALLET Régine, TALBOT Anne, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CAPEL Cédric, DARRAS Emmanuel, FAFINSKI Caroline, RAVEZ Yannick, GLEIZES Aurélie, ARBINET Ludivine, BEAUJOIS Pauline, MOLIN Christian.

A l'exception de LOISON Sarah, LARDIER Marie, CARLIER Maxime qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à GLEIZES Aurélie, QUANDALLE Philippe, RAVEZ Yannick.

Ainsi que FATOUS Amandine et CADET Valérie, absentes non représentées.

Madame CAVÉ Michelle est élue secrétaire de séance.

QUESTION N° 12 : AP/CP RENOVATION VESTIAIRES FOOT- REVISION N°9

Monsieur Philippe VIARD rappelle l'ouverture par délibération du 12 avril 2021 d'une autorisation de programme et de crédits de paiement sur l'opération de réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade de football de DAINVILLE.

Considérant les dernières factures mandatées fin 2025 il convient de réviser à la baisse le montant de l'Autorisation de Programme et d'actualiser les crédits de paiement réalisés en 2025 ainsi que les crédits de paiement prévus sur 2026.

La nouvelle maquette d'exécution de l'AP/CP est annexée à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De réviser les crédits de paiements comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2021 (réalisé)	CP 2022 (réalisé)	CP 2023 (réalisé)	CP 2024 (réalisé)	CP 2025 (réalisé)	CP 2026 (prévisions)
1/ 2021	VESTIAIRES FOOT	2 020 000.00€	73 954.88 €	2 416.39€	26 164.86 €	1 095 631.18 €	631 382.90 €	190 449.79€

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondant aux crédits de paiement 2026 sus indiqués.
- De préciser que les crédits de paiement seront financés de la manière suivante : Emprunt, subventions, FCTVA sur N-1, autofinancement.

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 15 décembre 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#